



RÉGIONALE des JEUNES

PROCÈS-VERBAL N° 03

Séance du Mardi 28 février 2023

Siège Social de la LRF – Maison Régionale des Sports à Saint Denis

- **Membres Présents** : MM. Jean Albert ROLLIN – Philippe MARIAMA ETIAN – Bernard PARIS – Michel VIRASSAMY – Jean Marc BLANCARD – Jean René RAMCHETTY
- **Administratif** : Mme Aurélie LUNG SOONG
- **Secrétaire de séance** : M. Bernard PARIS

I. CLUBS INVITÉS : DEMANDE D'ÉVOLUER EN SUPER ELITE EN 2023

Le club souhaitant s'inscrire doit répondre au cahier des charges suivants :

- 1 dirigeant référent de la structure
- 1 Manager Responsable technique avec un minimum BEF
- 1 Entraîneur BEF en U17
- 1 Entraîneur BMF en U15
- 1 CE Gardien de But Niveau 1 (CEGB 1)
- 1 arbitre de moins de 25 ans dans son effectif ou en formation qui dirigent les rencontres de jeunes

➤ AS BRETAGNE

Présents AS BRETAGNE :

- M. OHLMANN Serge, Président du club
- M. BONNE Loïc, Educateur

La Commission accueille les représentants du club et leur présente les membres de la Commission. Elle leur rappelle l'objet de cette réunion : **demande d'évoluer en U15 et U17 Super Elite.**

Le club informe qu'il est l'un des clubs le plus structurés et répond aux critères de la Super Elite.

Cela ne pose aucun problème au club de devoir se déplacer sur l'ensemble du département, d'ailleurs il rappelle que depuis que Mr OHLMANN est président du club, le club n'a connu aucun forfait.

Il fait savoir qu'il a des joueurs de qualité, qui sont toujours présents en Sélection.

Il possède les éducateurs et le niveau nécessaire pour évoluer en Super Elite, et il s'est doté d'une caméra pour pouvoir filmer ses rencontres.

La Commission rappelle au club, que suite à son dossier de fraude sur un joueur, il devra débiter la Saison avec 8 points en moins.

Le club informe avoir pris connaissance de ce fait et fait savoir que le coach en U17 a changé.

➤ AS SAINTE SUZANNE

Présents AS SAINTE SUZANNE :

- M. RAYEPIN Yannis, Président du club
- M. CLAUDE Jean Maurice, Educateur

La Commission accueille les représentants du club et leur présente les membres de la Commission. Elle leur rappelle l'objet de cette réunion : **demande d'évoluer en U15 et U17 Super Elite.**

Le club confirme qu'il a transmis sa candidature depuis le mois de décembre 2022.

Il informe qu'il avait candidaté en 2022 pour la Super Elite, mais ne pouvant répondre au cahier des charges, sa candidature a été rejeté.

Ses éducateurs sont diplômés et possèdent le BEF et BMF permettant de répondre au cahier des charges.

L'éducateur informe que son équipe U15, fait partie de la génération 2008 ayant remporté en 2020 la Danone Nations Cup et que son équipe a participé au Challenge U14 l'année dernière.

Le club est également en partenariat avec le PARIS FC avec qui il organise chaque année des tournois.

➤ FC RIVIERE DES GALETS

Présents FC RIVIERE DES GALETS :

- M. DORIQUE Jean Paul, Educateur
- Mme VIRELIZIER Christine, Trésorière
- M. FLACONEL Stéphane, Dirigeant

La Commission accueille les représentants du club et leur présente les membres de la Commission. Elle leur rappelle l'objet de cette réunion : **demande d'évoluer en U15 et U17 Super Elite.**

Le club informe qu'il a des joueurs de qualités et que son but est que ses joueurs puissent rencontrer les meilleurs.

Le club peut se déplacer et recevoir dans les meilleures conditions, la sécurité est mise en avant.

Leur souhait est de montrer le savoir vivre de leur quartier, qui est souvent pointé du doigt.

Il informe répondre aux exigences techniques demandés par le cahier des charges.

La Commission lui rappelle que pour son voyage prévu en mai, il devra impérativement avancer ses rencontres.

Le club est juste dans l'attente du calendrier pour pouvoir faire le nécessaire et informe que son voyage sert également à participer à un tournoi et confronter son équipe face à des joueurs de Niveau.

➤ CS SAINT GILLES

Présents CS SAINT GILLES :

- M. IMAHO ICHIZA Olivier, Président
- Mme CILLON Mylène, Dirigeante

La Commission accueille les représentants du club et leur présente les membres de la Commission. Elle leur rappelle l'objet de cette réunion : **demande d'évoluer en U15 et U17 Super Elite.**

Le club informe qu'avant de proposer sa candidature, il s'est basé sur le cahier des charges de la Saison 2022 et qu'il respecte toutes les obligations demandées pour 2022 et étant donné que le cahier des charges a été allégé.

Le club a fait les démarches pour avoir des dirigeants en contrat PEC mise à disposition par la mairie.

Recrutement de M. Julien GALMAR en tant qu'entraîneur de gardien de but.

Mise en place d'un partenariat avec la société de transport STAR OI pour leur déplacement.

Le club vise l'excellence, il possède d'un joueur avec un gros potentiel et veut de la confrontation de haut niveau.

Il tient à rappeler la stabilité du Bureau et des encadrants techniques.

➤ **La Régionale des Jeunes, suite à l'audition des clubs, décide d'effectuer un classement des équipes :**

1. AS SAINTE SUZANNE

2. CS SAINT GILLES

3. FC RIVIERE DES GALETS

4. AS BRETAGNE, malgré le bon dossier présenté par le club, sa fraude sur l'usurpation d'identité d'un joueur joue en sa défaveur.

La Commission informe qu'après vérification des clubs ayant participé à la Super Elite en 2022, constatant que AS CAPRICORNE est le seul club à ne pas avoir souscrit à l'obligation technique concernant l'entraîneur du gardien,

La Régionale des Jeunes transmet au Bureau de la LRF pour décision.

II. CHALLENGE FESTI'FUTSAL

Suite au retour de plusieurs services des sports de l'île,

Attendu que plusieurs gymnases sont indisponibles ou non classés par la Commission compétente,

La Régionale des Jeunes décide de reporter le Challenge à une date ultérieure.

III. COURRIERS

Date	Expéditeur	Objet	Décision
27-févr.-23	AJS BELLEMENE	<i>Engagement équipe U14.</i>	La Régionale des Jeunes prend note.
27-févr.-23	AS ARISTE BOLON	<i>Retrait section U17.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et informe le club qu'il est en infraction avec l'Article 8 Bis.
24-févr.-23	Medhy GRONDIN	<i>Demande possibilité de faire pratiquer les U14F en U13F.</i>	La Régionale des Jeunes informe Mr GRONDIN que pour toute demande, il doit utiliser le mail du club.
24-févr.-23	ACF POSSESSION	<i>Engagement de deux équipes en U15 et deux équipes en U13, dont une féminine.</i>	La Régionale des Jeunes émet un avis favorable.

20-févr.-23	FC BAGATELLE STE SUZANNE	<i>Dates de tournois pour la Saison 2023.</i>	La Régionale des Jeunes prend note.
28-févr.-23	FC BAGATELLE STE SUZANNE	<i>Demande d'intégrer sa section U17 en Super Elite.</i>	La Régionale des Jeunes informe que la demande est arrivée hors délai et incomplète.
28-févr.-23	ACF PITON SAINT LEU	<i>Demande d'intégrer sa section U17 en Super Elite.</i>	La Régionale des Jeunes informe que la demande est arrivée hors délai et incomplète.
Date	Expéditeur	Objet	Décision
27-févr.-23	ASC MONTGAILLARD	<i>Demande d'équipements, suite à déplacement à Lyon en mai 2023.</i>	La Régionale des Jeunes prend note et transmet au Bureau de la LRF.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue Réunionnaise de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 51 du Règlement Intérieur de la Ligue Réunionnaise de Football 2023.

Le Président de La Régionale des Jeunes

Jean Albert ROLLIN



Le Secrétaire

Bernard PARIS

